



La Caution Investissement

Qu'est-ce que c'est ?

La caution investissement est une participation financière de CHF 50.- ayant pour but de fidéliser les juniors aux entraînements. Qui concerne-t-elle ? La caution investissement concerne tous les membres juniors, des catégories U9 à U19.

Qui doit la payer ?

Les nouveaux membres juniors ainsi que les membres juniors déjà inscrits au club et ayant été présents à moins de 80% aux entraînements lors de la saison précédente doivent s'acquitter de la caution investissement, en même temps que leur cotisation annuelle.

Comment les présences sont-elles décomptées ?

Les entraîneurs relèvent les présences lors de chaque entraînement. Les absences excusées par un certificat médical ne sont pas comptabilisées. Le pourcentage de présence est calculé en fin de saison.

Que devient ma caution investissement en fin de saison ?

A la fin de la saison, la caution investissement est :

- Reportée à la saison suivante si le junior a respecté un taux de présence aux entraînements de 80%. Il ne devra donc pas la repayer en début de saison suivante.
- Redemandée par le club dans le cas contraire pour la saison à venir. Le junior devra alors à nouveau s'acquitter de la caution investissement en même temps que sa cotisation pour la saison suivante.
- Restituée si le junior quitte le club ou passe en catégorie « Adulte » en ayant respecté les 80% de présence et sous réception d'une demande faite par mail à tresorerie@bcrousseau.ch avant la fin de la saison en question (31 juillet).